

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSÉRVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat sur la poste,  
et chez tous les libraires.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois peuvent être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
SAUMUR: 30 fr.  
16  
9  
Poste: 35 fr.  
18  
10  
On s'abonne:  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat sur la poste,  
et chez tous les libraires.

SAUMUR  
26 Août 1884.

## TOUT LE MONDE SUR LE PONT

Le pouvoir personnel, contre lequel on a tant clamé alors qu'il était régulièrement établi dans nos institutions, s'est installé arbitrairement dans la République; il y fonctionne sans droit et sans responsabilité, mais également sans gêne et sans vergogne.  
Depuis qu'il a renvoyé M. Grévy sous les ordres de Mont-sous-Vaudrey et qu'il a congédié les Chambres, si peu gênantes qu'elles puissent être, M. Jules Ferry joue très-sérieusement le rôle d'autocrate.  
Ce jésuite en redingote, que M. Andrieux a dénoncé dernièrement à la tribune de l'Assemblée nationale comme pratiquant avec habileté la restriction mentale, a trouvé un moyen nouveau d'étuder les prescriptions de la Constitution qui veut que le Président de la République ne puisse, en aucun cas, déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres.  
A en croire les journaux officieux, nous ne sommes pas en état de guerre, mais en état de représailles.  
La casuistique d'Escobar n'a jamais trouvé aussi parfaite subtilité.  
Et parlant de cette idée que, s'il ne peut lancer la guerre de sa propre autorité, il peut révoquer toutes représailles comme bon lui semble, le président du conseil ordonne le bombardement de Fou-Tcheou.  
De tous les moyens de destruction qu'emploie la guerre, aucun n'est plus barbare que le bombardement; il n'atteint pas seulement ceux qui ont des armes pour se défendre, il porte la mort et la ruine parmi des populations qui, le plupart du temps, ne demandent qu'à vivre en paix et sont incapables de la moindre résistance.  
On se rappelle avec quels cris d'indignation l'Europe civilisée et progressiste a ap-

pris, il y a deux ans, les horreurs du bombardement d'Alexandrie.  
Et l'on veut nous faire croire que réduire un arsenal et peut-être ensuite une ville en cendres, ce n'est pas accomplir un acte de guerre! Il faut être fou, ou nous croire stupide pour oser le prétendre.  
Eh bien! je me demande encore s'il ne se rencontrera personne pour arrêter M. Jules Ferry dans ses folles tentatives de gouvernement personnel.  
Deux pouvoirs le peuvent et le doivent: le Président de la République et la Chambre des députés!  
L'article 2 de la loi du 16 juillet 1875 donne au Président de la République droit de convoquer extraordinairement les Chambres, et il lui impose le devoir de les convoquer si la demande en est faite par la majorité des membres composant la Chambre des députés.  
En présence des égarements d'un ministre, ivre d'orgueil et de pouvoir, il n'est pas admissible que M. Jules Grévy n'exerce pas immédiatement le droit que lui donne la loi.  
S'il ne l'exerce pas, s'il ne convoque pas les Chambres, s'il se rend responsable, par son silence et son inaction, des gaspillages et des tueries auxquels le sot entêtement de M. Jules Ferry nous conduit, que le Président de la République y prenne garde: la Constitution le rend responsable en cas de haute trahison!  
Et si, dans l'insouciance de la sénilité, M. Jules Grévy brave l'opinion, foule aux pieds son devoir et n'intervient pas, ne se trouve-t-il pas 279 députés, assez patriotes et assez repentants, pour réclamer, comme c'est aussi leur droit, la convocation des Chambres et crier au despote ridicule qui compromet sottement le drapeau de la France: « Halte-là! »  
La guerre! soit, si l'honneur et les intérêts de la patrie l'exigent! Mais la guerre doit être menée franchement, rondement, vaillamment; et les conditions d'une campagne énergique et prompt ne peuvent se trouver que dans l'accord certain du gouvernement avec le pays.

Que M. Grévy revienne à Paris! Que les députés rentrent au Palais-Bourbon! Que les sénateurs reprennent leurs fauteuils au Luxembourg! Tout le monde sur le pont! Et que l'on s'explique!  
(Le Peuple.) PAUL LENGLE.  
**BOMBARDEMENT DE FOU-TCHEOU.**  
L'arsenal de Fou-Tcheou est détruit.  
Quant à la ville, qui est éloignée de 30 kilomètres, l'amiral Courbet n'a pas eu mission de l'occuper militairement.  
D'après le correspondant du Times, les onze vaisseaux composant la flotte chinoise étaient, pour la plupart, de légers transports propres à la navigation fluviale et côtière, c'étaient de simples jouets. Les Français avaient huit navires puissamment armés. Quelques canonnières chinoises ont néanmoins, pendant une quinzaine de minutes, maintenu bravement le feu, mais d'une manière très-irrégulière; les survivants de leurs équipages se sont ensuite jetés par dessus bord. Après avoir désarmé les bateaux chinois, l'artillerie si supérieure des Français a continué la lutte. Ce n'était plus un combat, mais un massacre.  
Cette dépêche est du 23 août.  
Voici une seconde dépêche datée du 24:  
« Deux transports chinois ont pu échapper à la flotte française et ont remonté le fleuve.  
» Les Français ont rouvert le feu aujourd'hui à midi, dans la direction et en amont de la pagode, ce qui fait supposer qu'ils ont l'intention de détruire les transports, de bombarder les villages et d'occuper les hauteurs qui entourent l'arsenal.  
» Les Français bombardent également en ce moment les casernes et le campement situés dans le voisinage de Quantao, où les Chinois n'opposent aucune résistance.  
» Le chef de l'état-major français déclare

dans son rapport que les Français ont perdu seulement six hommes. »  
On télégraphie de Londres, 25 août:  
« La nouvelle du succès remporté par les Français à Fou-Tcheou n'a guère été généralement connue dans la population que ce matin.  
» Les négociants et les cercles commerciaux sont dans les plus grandes inquiétudes. »  
Aucune dépêche de l'amiral Courbet n'est arrivée hier matin à Paris.  
D'après le Paris, le ministre de la marine n'en attend plus que dans trois ou quatre jours.  
LA FUREUR DES ANGLAIS.  
Le Times, à propos du bombardement de l'arsenal de Fou-Tcheou, dit:  
« Ce ne sont pas là des exploits de guerre loyale, mais des actes de barbarie.  
» Le respect dû aux susceptibilités d'une nation ne peut nous obliger à nous abstenir de blâmer solennellement la conduite de l'amiral Courbet.  
» Nous ajouterons maintenant que la France, que cela lui convienne ou non, devra limiter ses opérations de façon à ce que les intérêts commerciaux et autres des puissances neutres n'en souffrent pas. »  
Cela dit, le Times fait appel... à l'Allemagne!  
Et quand on pense que les Anglais ont fait le bombardement d'Alexandrie!  
Le Times a publié hier dans une deuxième édition une dépêche de Fou-Tcheou annonçant que les Français occupent en ce moment les hauteurs environnantes de l'arsenal. Le correspondant de ce journal, qui a été témoin oculaire du bombardement à bord d'un navire anglais, confirme que le combat a été meurtrier.  
Il a vu couler trois navires, dont un por-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.  
**LE LIEUTENANT ANDERMAHR**  
UN DRAME  
**SOUS LA COMMUNE**  
PAR CH. SAINT-MARTIN.  
Mais aussitôt il songea à sa vengeance, et excita les soldats du geste et de la voix, il reprit sa course vers Bicêtre. L'escadron fédéré traversa au galop les plaines dénudées et les collines ravagées par les obus. Les coups de canon se succédaient sans relâche dans le lointain, et les batteries des Français demeuraient silencieuses.  
Faisant un détour par le moulin de la Roche, le lieutenant s'éloigna du fort et se dirigea vers le village où il espérait avoir l'explication de la violente canonnade qu'il entendait à Paris. Il savait qu'on pouvait compter sur la prudence du Taciturne chargé de la garde de Louise; mais, pour plus de sûreté, il envoya un de ses hommes au fort avec mission d'annoncer sa prochaine arrivée et de recommander aux fédérés la plus grande vigilance. A la moindre tentative d'évasion ou d'attaque, ils devaient fusiller la prisonnière.

Ainsi rassuré sur ce premier point, Andermahr gagna rapidement les premières maisons du village et pénétra jusqu'à la place. Une grande foule y était réunie, et écoutait les récits d'un fédéré monté sur une borne et appuyé sur les épaules de ses plus proches auditeurs.  
La figure de cet homme était couverte d'une noire poussière; son uniforme était déchiré et taché de boue. Tout annonçait qu'il venait de loin et qu'il avait assisté à un combat.  
En effet, il apprenait aux habitants de Bicêtre que l'armée de Versailles était entrée dans Paris par la porte d'Auteuil, et quand Andermahr parut à la tête de sa troupe redoutée, il achevait la première partie de son récit. L'arrivée du lieutenant ne plut pas au narrateur, car il descendit précipitamment de sa borne et se mêla à la foule. Mais Andermahr l'avait aperçu et ne le quittait pas des yeux.  
— Que raconte cet homme? demanda-t-il aux premières personnes qu'il rencontra.  
— L'entrée des Versaillais dans Paris! lui répondit-on de toutes parts.  
— C'est un mensonge! s'écria Andermahr.  
La foule en un instant s'était approchée de l'escorte; en entendant l'affirmation du lieutenant, elle regretta d'avoir laissé paraître sa joie, et chacun répéta à l'envi, pour la dernière fois: « Vive la Commune! Vive la Révolution sociale! »

tant était grande, en ces jours de funeste mémoire, la lâcheté des honnêtes gens.  
Le lieutenant ne se borna pas à cette négation facile; il fit approcher, pâle et tremblant, le fédéré:  
— Tu prétends, citoyen, que les Versaillais sont entrés dans Paris?  
— Oui, mon lieutenant, je les ai vus moi-même; ils ont pénétré par la porte d'Auteuil.  
— Tu affirmes que tu les as vus? Où étaient-ils à ce moment?  
— Ils arrivaient à l'Arc-de-Triomphe, nous étions au Trocadéro; les soldats tournaient les barricades et avançaient sans cesse; on se battait dans les rues à coups de fusil.  
Ces détails étaient de nature à inquiéter le lieutenant qui, cependant, n'avait encore rien appris de semblable. Mais il se souvint des coups de canon qu'il avait entendus en entrant à Bicêtre, et faisant signe à un de ses hommes d'approcher:  
— Va-t-en jusqu'au fort, lui dit-il, et demande des nouvelles. Tu me les rapporteras immédiatement; le commandant doit avoir reçu des dépêches, s'il y a quelque chose de fondé dans ces bruits.  
Andermahr se retourna de nouveau vers le fédéré:  
— Continue ton récit, reprit-il avec un grand calme.  
— Mon lieutenant, je ne sais rien de plus.

— Comment se fait-il alors que tu sois ici, couvert de poussière et ton uniforme déchiré?  
Le soldat se troubla de nouveau; il avait fui de Paris après l'entrée des troupes et s'était caché à Bicêtre; mais l'envie de raconter ce qu'il avait vu le perdit. Il connaissait, au moins de réputation, le lieutenant Andermahr, et savait qu'il ne devait pas en attendre de pitié, si sa fuite venait à être découverte.  
Pendant qu'il balbutiait quelques mots inintelligibles, un habitant remit à Andermahr un journal de Paris sur lequel on lisait ces lignes:  
« L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais; du moins, il ne voit rien qui y ressemble.  
» Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique, et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés... »  
Cet article, daté dans le journal du lundi 22 mai 1871, était signé: « Delescluze. »  
Un éclair de joie sillonna la figure d'Andermahr:  
— Pas encore, murmura-t-il, j'en étais sûr!  
Puis il releva la tête, et brandissant le journal:  
— Citoyens, dit-il, cet homme vous a trompés. Les Versaillais ne sont point entrés et n'entrèrent jamais à Paris. La Commune vaincra ses ennemis!

tail le pavillon français. Les Chinois se sont battus vaillamment. L'aspect de la rivière était navrant : on voyait flotter un grand nombre de morts et de blessés. Les Anglais ont sauvé beaucoup de naufragés. Le chef de l'état-major français a dit que les pertes des Français ont été insignifiantes ; le correspondant en question ne le croit pas. Les troupes françaises se campent près de Quantau, où ils érigent des baraquas.

Une autre dépêche datée d'hier matin et adressée au même journal, porte que les cuirassés français *Bayard*, *Atalante* et *Triomphante*, qui étaient restés au mouillage, près de l'embouchure du Min, essayèrent le feu des batteries chinoises au moment où ils s'en approchaient pour sortir du fleuve.

La forteresse Blanche ouvrit le feu avec ses canons Krupp à une distance de quatre mille mètres. La canonnade dura une heure. Le tir des pièces chinoises était assez précis.

Les trois cuirassés français s'éloignèrent hors de portée de l'artillerie ennemie, afin d'attendre le reste de l'escadre occupé à achever la destruction de l'arsenal.

Nous devons faire remarquer une fois pour toutes qu'entre l'heure de Shang-Hai et l'heure de Paris il y a une différence en avance de huit heures trois quarts. Ainsi, le premier coup de canon a été tiré sur Fou-Tcheou le 23 août, à 2 heures après midi (heure chinoise), c'est-à-dire à 3 heures un quart du matin (heure française).

### L'ANNIVERSAIRE

Samedi, 23 août, à dix heures, un service funèbre a été célébré à Paris, en l'église de Saint-François-Xavier, pour le repos de l'âme de M. le Comte de Chambord.

Quoique dans cette saison beaucoup de royalistes fussent absents, une nombreuse assistance se pressait dans cette église et pria pour le Roi que nous avons perdu il y a un an.

L'église était entièrement tendue de noir, ainsi que la façade. On remarquait de nombreux écussons aux armes royales. La messe était célébrée par le curé de la paroisse.

M. le duc de la Trémoille représentait M. le Comte de Paris. Derrière lui, on a remarqué MM. le comte Maxence de Damas d'Hautefort, le marquis de Beauvoir et le capitaine Morhin.

On a encore remarqué dans l'assistance MM. le comte Arthur de Rougé, Duhoux d'Argicourt, le comte Olivier de Chevigné, Depyre, ancien ministre, et son fils, le comte de Chevilly, de Belfort, le vicomte de Mayol de Lupé, A. de Châteaubriand, le vicomte Adrien Maggiolo, du Vicquet, le baron Onfroy de Verez, Joseph Lavergne, ancien secrétaire de M. le marquis de Dreux-Brézé; Claudius Lavergne, Brugeron, Capmas, Lescot, Cartier, etc., etc.

Puis le comte Mac-Carthy, administrateur de la France nouvelle et la rédaction de la

France Nouvelle, H. de Pène, Auguste Bouchet, Grimblot, L. d'Estampes, de Godlewski, la rédaction de la Gazette de France, de de l'Univers, du Monde, etc., etc.

Une quête pour les pauvres de la paroisse a été faite pendant la cérémonie.

A Angers, le service anniversaire a eu lieu à l'église Saint-Joseph.

Au milieu de la nef s'élevait un magnifique catafalque sur lequel était couché le drapeau blanc semé de fleurs de lis.

Tout autour de l'église, des draperies étaient tendues, sur lesquelles étaient posées les armes du royal défunt.

La messe a été dite par M. le curé de Saint-Joseph qui a donné l'absoute.

Des chants funèbres ont été exécutés pendant la cérémonie, sous l'habile direction de M. Mangeon, l'organiste de Saint-Joseph. On a beaucoup remarqué le *Pie Jesu* chanté par M. Maurat avec une expression pénétrante.

Les assistants étaient au haut de la nef, entre le catafalque et le chœur : les membres de l'ancien comité royaliste occupaient les premiers rangs à gauche.

Nous avons remarqué, dit l'Anjou : MM. le vicomte de Maquillé, comte Charles de Quatrebarbes, Z. du Reau, Paul du Reau, comte F. de Charette, M. l'abbé Pessard, vicaire général; M<sup>r</sup> Maricourt, recteur de l'Université catholique; marquis de l'Esperonnière, de la Salmonière, comte de Saint-Pern, de Moissac, de la Loge, vicomte René de Maquillé, Coulbault, R. de Lozé, Ch. Dumas, Jules Baron, comte de Castries, de Farcy, comte de Bourmont, Le Bault de la Morinière, général de Rochebouët, Formon, vicomte de Rochebouët, comte de Terves, Aubry, Porché, vicomte de la Boulaye, de Caqueray, Senot de la Londe, comte Geoffroy d'Andigné, comte de Livonnières, Hervé-Bazio, Aimé d'Andigné, docteur Renier, Dubreil, vicomte de Chemellier, comte de Gautret, de la Sorinière, Gardereau, Guillot, Cosnier, Dru, Herbert, vicomte de la Bourdonnaye, général de Place, Ayrault de Saint-Henis, Xavier de Quatrebarbes, vicomte de Trédern, Zacharie et Maurice du Reau, comte Roger de Terves, comte de Dreux-Brézé, marquis de Richeteau, comte de Maillé, Oriolle, Blavier, de la Monneraye, Ambroise Joubert, de la Perraudière, Xavier de la Perraudière, baron Le Guay, comte Hector, de Montjean, Dixneuf, vicomte de Cumont, Guibourg, etc., etc. Un grand nombre d'autres personnes étaient placées derrière le catafalque et dans les transepts.

Lyon, 24 août. — On a célébré aujourd'hui, à midi, dans l'église Saint-Bonaventure, une messe commémorative à l'occasion de la mort du comte de Chambord.

L'église était entièrement tendue de draperies noires.

A quelque distance de l'autel, on avait placé sur une chaise une immense couronne de lis.

Quelques jeunes gens portant à la boutonnière une rosette tricolore, noir, blanc, lilas, faisaient l'office de commissaires et

s'occupaient du règlement de la cérémonie.

Toutes les notabilités légitimistes de Lyon qui n'étaient pas, pour l'heure, en villégiature, assistaient à la solennité. Aucun incident ne s'est produit.

### Chronique générale.

Grave incident au Conseil général, à Toulouse, à propos d'un hôtel des postes à construire. M. Germain, s'emportant, dit au préfet M. Balle :

— L'état pathologique dans lequel vous êtes me dispense de discuter avec vous.

M. Balle répondit :  
— Je déplore qu'un député s'oublie comme vous venez de le faire envers un fonctionnaire du gouvernement. Mais derrière le fonctionnaire il y a un homme qui vous tient pour un misérable.

On s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, des courses à pied.

Un des plus fameux coureurs, connu sous le nom de l'Homme-Étincelle, en ce moment en Algérie, vient d'exécuter le trajet de Sidi-bel-Abbès à Tlemcen, 92 kilomètres, dans l'espace de cinq heures trente-cinq minutes. L'enjeu était de 2,000 francs que le coureur a gagné contre les meilleurs chevaux montés par les plus forts cavaliers de la province d'Oran.

Une chose plus intéressante et plus utile que ce pari, c'est que ce coureur a formé à la course vingt zouaves du 4<sup>e</sup> régiment dans l'espace de six jours, devant le général Davoust d'Auerstadt, commandant le 19<sup>e</sup> corps d'armée. Ils ont accompli vingt-quatre kilomètres dans l'espace de une heure quinze minutes.

On télégraphie de Berlin que le gouvernement allemand a décidé de décorer les capitaines Renard et Krebs, inventeurs du ballon dirigeable, afin de répondre à la politesse faite par le gouvernement français au docteur Kock.

LE CHOLÉRA. — L'état sanitaire de Marseille et de Toulon ne varie guère, mais dans les Pyrénées-Orientales le fléau persiste et se propage même quelque peu, ainsi que dans la région d'Arles et d'Avignon.

Dans ces deux dernières villes on compte toujours un certain nombre de victimes. Situation stationnaire en Italie.

Décès du 24 août. — Marseille, 13 décès cholériques; Toulon, 6; La Seyne, 2. — Amélioration dans la Drôme et l'Ardèche. — Pyrénées-Orientales, 13 décès sur dix communes. — Hérault, 15; Gard, 10; Aude, 6.

Décès du 25 août. — Depuis dimanche soir six heures, il y a eu 5 décès, 3 en ville et 2 dans les faubourgs.

La recrudescence de l'épidémie arrête la rentrée des émigrés; l'inquiétude revient. Depuis lundi matin, aucun décès cholérique n'a été enregistré à Marseille; 2 décès pendant la nuit.

### ARRESTATION D'UNE GITANA.

On écrit de Bordeaux, 24 août :

« Une arrestation accomplie dans les circonstances les plus émouvantes a eu lieu à Saint-Médard. Il y a quelques jours avait lieu, à Bordeaux, une noce de gitanos; la mère de la mariée, une voleuse fiévreuse, allait être arrêtée pendant la cérémonie nuptiale, mais elle avait eu la précaution de ne pas se présenter et, depuis lors, on n'avait pu réussir à savoir où elle était passée.

« Avant-hier pourtant, un agent de police de Bordeaux reçut de Saint-Médard une dépêche qui lui était envoyée par un repris de justice qui y habite, et dans laquelle il lui annonçait que la gitana tant recherchée était dans la commune. Aussitôt l'agent, après en avoir demandé la permission à ses chefs, partit avec un de ses collègues à la recherche de la rusée voleuse, et trouva celle-ci se promenant au milieu de la foire qui avait lieu ce jour-là à Saint-Médard.

« Arrêtée immédiatement, la femme May — c'est son nom, — fut placée dans une voiture pour être ramenée à Bordeaux; mais alors une foule d'autres gitanos prirent une attitude tellement hostile que les agents durent prévenir M. le maire qui requit aussitôt deux soldats faisant partie du camp de Saint-Médard où s'exécutent actuellement des exercices de tir.

« Les soldats mirent baïonnette au canon et les agents le revolver au poing; puis la voiture partit, suivie toujours des Espagnols, qui, devant l'attitude décidée des soldats et des agents, durent abandonner le projet de faire évader leur compatriote.

« La femme May a été écrouée au fort du Hâ. »

### REVUE FINANCIÈRE.

La situation de place s'est complètement modifiée depuis jeudi, la réaction s'est encore accentuée le lendemain, le tout est de savoir si la situation s'aggravera davantage.

Il faut espérer que non; depuis quelque temps on a beaucoup parlé des achats du comptant. Il est à souhaiter qu'ils ne se ralentissent pas; d'abord, les capitalistes ne sauraient trouver un moment plus favorable pour acheter; en second lieu, ses achats pourraient faciliter une reprise, si elle est possible d'ici la fin du mois.

Nous laissons samedi le 3 0/0 à 77.67 1/2, amortissable à 78.92 1/2, le 4 1/2 à 106.82 1/2. Le 5 0/0 Italien a suivi les rentes mais il faut remarquer que la baisse est plus restreinte. Il était cependant lancé pour atteindre le pair. C'est un moment à attendre, nous le laissons à 95.30. La Banque de France cote 5,030 au comptant et 5,010 à terme.

Les bénéfices nets du second semestre s'élèvent à 3,480,000 fr. sur ceux de la période correspondante au 2<sup>e</sup> semestre de 1883. Le Crédit Foncier est fermement soutenu à 1,275 fr.

Dans sa séance hebdomadaire du 20 août, le conseil d'administration a autorisé pour 3,033,000 fr. de nouveaux prêts dont 2,460,000 fr. en prêts fonciers et 573,000 fr. en prêts communaux.

— Vive la Commune! cria la foule.

— Le ministre de la guerre, continua le lieutenant, affirme dans sa proclamation qu'on n'a rien vu à la porte d'Auteuil; mais il y a eu panique, et cet homme est un des déserteurs. C'est un traître et un lâche!

Le peuple fit un mouvement pour s'éloigner du soldat qui resta seul tête baissée devant le farouche fédéré. Le pauvre homme n'osait plus nier ni affirmer, et cependant il était sûr de ce qu'il racontait.

Andermahr se rapprocha de lui, en armant un de ses pistolets; la nuit était venue, l'obscurité était grande, la pluie continuait à tomber, légère et fine.

— Misérable, dit le lieutenant, d'une voix haute et terrible, tu as trompé le peuple et abandonné ton poste.

— Non, non!... s'écria le fédéré en se redressant.

Mais il n'acheva pas sa phrase. Andermahr avait levé son bras; le coup partit, et l'infortuné roula dans la boue en poussant un râlement sourd. Les débris de sa cervelle jaillirent de tous côtés, et le sang, coulant à flots, fit une large mare rouge que le lieutenant contempla quelque temps avec indifférence. Les soldats eux-mêmes, habitués cependant à de telles exécutions, frissonnèrent d'horreur;

la foule, silencieuse et terrifiée, s'écoula par toutes les issues, et la petite troupe resta seule en face du cadavre.

Presque au même instant, le soldat qu'Andermahr avait envoyé au fort revint au galop et se dirigea vers le lieutenant. Son cheval se heurta contre le corps du fédéré et le choc faillit le renverser; mais, sans prendre garde à ce qui se passait autour de lui, ce courrier remit à son chef un billet du commandant.

Andermahr se dirigea seul vers une reverbère qui éclairait à demi la place, et lut ce qui suit :

« Les Versaillais sont depuis deux jours dans Paris; mais ils avancent lentement; la résistance est héroïque; les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville sont encore à nous. Je t'attends. »

Andermahr poussa un de ces ricanements affreux qui expriment toujours son mépris ou sa haine.

— Ah! ah! murmura-t-il, c'est déjà fini! c'est plus tôt que je ne pensais.

Et il revint avec calme auprès de ses soldats.

Le fait était vrai, malgré les audacieuses négations des journaux de la Commune et du délégué à la guerre, Delescluze, qui, jusqu'à la dernière heure, essaya de tromper les insurgés.

L'erreur d'Andermahr s'expliquait facilement, car depuis l'entrée de l'armée régulière, la Com-

mune ne s'était plus occupée des forts ni des portes extérieures, et avait concentré toute sa résistance à l'intérieur de Paris; les communications avaient été interrompues, et les fuyards seuls pouvaient apporter quelques vagues nouvelles aux commandants des villages de la banlieue.

Or, dès le dimanche 21 mai, profitant de la négligence des bataillons chargés de la défense des remparts et appelés par un courageux citoyen qui risqua sa vie pour avertir les troupes, la division du général Douai s'était élancée dans Paris et avait pénétré jusqu'au Trocadéro; le lendemain, l'armée tout entière était entrée par plusieurs points à la fois, et s'avancant vers la rive gauche et sur la rive droite de la Seine, elle avait eulév d'une part l'Arc-de-Triomphe et la Madeleine, d'autre part l'École militaire et les Invalides.

Tous ces avantages avaient été promptement et facilement obtenus. On pensait que, dans la journée du mardi, Paris tout entier serait soumis. Mais il n'en fut rien, et c'est à ce moment que commença véritablement la résistance intérieure, la lutte à outrance qui couvrit de ruines et de sang la capitale.

Dès le matin, le Comité de salut public publia la proclamation suivante :

« Que tous les bons citoyens se lèvent !  
« Aux barricades! l'ennemi est dans nos murs !

« Pas d'hésitation.  
« En avant pour la République, pour la Commune et pour la liberté !

« Aux armes !  
« Paris, 3 prairial, an 79. »

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

A Mont-sous-Vaudrey.  
Le Président, qui fait ses préparatifs d'ouverture, passait l'autre jour l'inspection de son canon de chasse.

Au détour d'un chemin, il entend deux voix avinées vomissant des torrents d'injures.  
— Mon ami, dit le doux vieillard au garde qui l'accompagnait, savez-vous quels sont ces députés ?

Une bonne coquille lue dans une Revue financière :

« MM. les actionnaires pourront se présenter au piège de la Société pour toucher leurs dividendes. »

M. Joseph Prudhomme, qui a toujours peur du choléra, voit passer un escadron de cavalerie sur le Champ-de-Mars.

— Mon Dieu! se dit-il, pourvu que toutes ces selles soient désinfectées !

Les obligations du Crédit Foncier se partagent, avec les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer, les faveurs de l'épargne. On revient beaucoup d'empressement à la spéculation avec portefeuille. Les capitalistes n'ont guère à se féliciter des expériences qu'ils ont faites, dans ces derniers temps, avec certaines valeurs de spéculation; ils se sont amendés. La Banque d'Escompte de Paris reste sans variation à 520 francs.

La consolidation du traité passé avec la Banque d'Escompte et Italienne va permettre à cette société de mettre en valeur d'importantes affaires laissées en suspens. Le Comptoir d'Escompte résiste assez bien à 948. Sa liquidation qui aura lieu dans deux ou trois jours pourra créer aux porteurs de ce titre de nombreuses surprises.

Le Crédit Industriel et Commercial reste immobile à 850 fr. La Banque de Paris est à 770 fr. Le bilan de la Société Générale est ferme à 462.50. Le bilan de la Société est un de ceux qui offrent le plus de garanties. La Société Générale a dû payer au 31 juillet, les coupons des titres des Sociétés dont elle est le service financier. Il faut signaler un bon rendement d'affaires sur l'obligation Ouest-Algérien (garantie par l'Etat). Nous ne pouvons qu'engager les capitalistes à se porter sur cette valeur qui leur assure un revenu avantageux et dont les cours sont à l'abri de fluctuations violentes. — Crédit Lyonnais : La situation de cette Société est l'objet de graves complications. On s'attend d'un moment à l'autre à de sérieuses complications. Il y a quelques jours à peine, la Banque d'Alsace (Léopold Sée et C<sup>e</sup>), dont l'Escompte aussi, sombrait à la grande déception du monde financier, et chacun se souvenait de crédit dont jouissait cette maison la veille de sa chute. Ce sont là des exemples qui méritent le public prudent et défiant. La presse elle-même s'occupe de cette situation du Crédit Lyonnais. Ainsi, une feuille des plus autorisées demandait ces jours derniers la publication d'un bilan annuel en insistant sur la nécessité d'y faire figurer les profits et pertes, ce qu'on ne trouve jamais dans les bilans de cette Société. Il nous paraît difficile qu'il puisse être donné satisfaction à cette réclamation, les frais généraux et les charges financières qui écrasent le Crédit Lyonnais devant produire des pertes énormes et non de bénéfices. Nous regrettons, pour notre compte, que les projets de réorganisation, basés sur l'appel des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts, la liquidation des immeubles, la suppression des dépenses inutiles, etc., ne soient pas encore exécutés. Nous le regrettons profondément, car nous sommes persuadés que là est le salut et peut-être même la prospérité de cet établissement.

Les recettes des chemins de fer ne se sont pas améliorées : le Nord à 1,660, l'Orléans à 1,317.50, le Lyon à 1,230, le Midi à 1,160, l'Est à 765, l'Ouest à 833.75. Le dividende garanti de la Compagnie du Midi est de 50 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET DE L'OUEST.

Hier soir, vers 4 1/2 heures, à la suite d'un seul coup de tonnerre qui n'avait rien eu de bien retentissant, il est tombé une véritable trombe d'eau.

En un instant, les rues ont été transformées en torrents, les places en lacs. Les bouches d'égout qui ne semblent avoir été établies que pour les petites ondées ne suffisaient pas. Aussi, bien des quartiers ont-ils été submergés de 50 à 75 centimètres d'eau. Le nivellement des rues qui a été modifié sans nécessité a permis à l'eau d'entrer dans les caves et les magasins; les habitants de la rue Saint-Jean ont le plus souffert. Ce n'était qu'une nappe d'eau depuis la rue du Puits-Neuf jusqu'à la rue Cendrière. Jadis, ces averses trouvaient un débouché rapide par la rue de l'Ancienne-Messagerie, débouché qui a été supprimé lors du repavage de la rue, malgré les réclamations de tous les intéressés. Nul doute qu'après l'inondation d'hier, l'administration ne songe à atténuer, pour les commerçants de cette rue, les dommages qu'entraîne la surélévation du passage.

Cette averse a été parfaitement accueillie par les campagnards qui réclamaient l'eau avec instance. Tous les travaux étaient interrompus, la terre étant trop desséchée.

La pluie a repris ce matin à 3 heures. Le baromètre qui avait baissé hier remonte depuis ce matin. Le vent est retourné au nord.

**École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.**

Par décision de M. le Colonel commandant l'École de cavalerie, en date du 25 août 1884, le stand de l'École est mis à la disposition de la Société de tir pendant le mois de septembre, mais sous la réserve que l'entrée en sera interdite à toute personne ne faisant pas partie du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

En conséquence, le tableau de service est ainsi établi :

**Tir à 200 mètres, au stand de l'École de cavalerie, de 8 heures à 10 heures du matin, les 31 août, 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28 septembre.**

Dimanche 24 août 1884 avait lieu à Tours le grand concours annuel de tir de la Société de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

Le concours a eu lieu exclusivement au fusil Gras, et commencé à 8 heures du matin ne s'est terminé qu'après 3 heures du soir.

L'École de tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial (Société de Saumur), représentée par trois de ses membres sous la conduite du Président, a été admise à concourir à la cible E, concurremment avec les sous-officiers caporaux et soldats de la garnison de Tours, ainsi que ceux de la réserve et de l'armée territoriale. Parmi les champions, nous avons remarqué notamment un sous-officier du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et plusieurs soldats porteurs de l'insigne de tir de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe. Les Saumurois avaient fort à faire pour obtenir un classement sérieux avec de tels concurrents tirant sur un terrain connu d'eux et sur lequel nos trois Sociétaires mettaient le pied pour la première fois.

Aussi est-ce avec une joie bien sincère qu'après clôture du tir à la cible E, à midi, nous avons entendu proclamer le résultat suivant :

1<sup>er</sup>, M. Puichaud, soldat au 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie.  
6<sup>e</sup>, M. Savit, caporal à la disponibilité du 90<sup>e</sup> de ligne.  
9<sup>e</sup>, M. Benard, sergent de réserve au 4<sup>e</sup> génie.

Malheureusement, une heure après environ, grande fut la surprise de tous en apprenant qu'un sous-officier de la garnison, absent au moment du concours, après la clôture dudit concours et la proclamation du classement des tireurs, en dehors de tout contrôle de la part des intéressés, après avoir tiré une série de balles, venait d'être classé 4<sup>e</sup>, faisant reculer d'un rang les trois laurats dont les noms précèdent.

Dans ces conditions, et après avoir délibéré à l'écart sous la présidence de M. le capitaine Doussin, cet officier, très-soucieux de la sauvegarde de la dignité due à ses camarades, avait le regret d'annoncer officiellement à MM. les membres du conseil du tir que les délégués de Saumur, justement froissés par des procédés en dehors des usages loyaux et légaux, déclaraient se retirer du champ de tir, refusant d'accepter les prix gagnés par eux et protestant de la manière la plus formelle contre l'injure qui leur était faite. X...

Le sieur Auguste David, garçon de ferme à la Pelouse, commune de Saint-Lambert-des-Levés, a trouvé la montre en or dont nous avons annoncé la perte et s'était aussitôt mis à la recherche de son propriétaire avec un empressement qui lui fait le plus grand honneur.

**PORTS CHINOIS OUVERTS AU COMMERCE ÉTRANGER.**

M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, a adressé aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures et aux principales chambres syndicales de France une note sur les ports chinois ouverts au commerce étranger.

Nous empruntons à ce document les détails relatifs au port de Fou-Tcheou :

» Fou-Tcheou, la « cité heureuse » ou la ville des trois collines, le principal port de la côte sud entre Shanghai et Cantan, est la capitale de la province du Fokien. Admirablement située dans une plaine fertile entourée de montagnes, à 40 kilomètres de distance, elle s'étend sur la rive gauche de la rivière Min, à 56 kilomètres de son embouchure, par 26° 3 de latitude nord et par 117° 35 de longitude est. Elle a été ouverte au commerce étranger par le traité de Nankin, en 1842. La ville murée est à trois kilomètres au nord de la rivière. C'est dans l'enceinte, qui n'a pas moins de six milles de circonférence, qu'habitent les mandarins et les 40,000 descendants des Mandchoux qui occupèrent militairement cette place il y a deux cents ans. Cet espace de trois kilomètres constitue les faubourgs, où se concentre toute l'activité commerciale.

L'animation et la circulation sont très-actives; Fou-Tcheou a plus de 500,000 habitants; il s'y fait un grand mouvement de barques et de jonques, car les bateaux à vapeur n'arrivent pas jusqu'à la ville; ils mouillent près d'une île formée par un roc isolé sur lequel se dresse une pagode (d'où le nom Anchora Pagoda). Dans cet endroit la rivière Min est très-large et ressemble à un lac. Fou-Tcheou a été longtemps le marché le plus important du thé; les districts environnants en produisent d'excellent. Il faut aussi noter que le port de Wenhou en porte beaucoup à Fou-Tcheou, d'où il est réexporté à l'étranger. Ce mouvement d'échanges est entièrement entre les mains des Chinois. Les caboteurs viennent aussi chercher à Fou-Tcheou du bois de construction, si rare en Chine, des bambous, des meubles, du papier, du riz et différents fruits; ils apportent en échange des marchandises d'Europe achetées dans les grands ports de Shanghai, Canton et Hongkong. L'importation de l'opium de l'Inde a atteint, en 1882, 4,222 piculs.

» En 1882, le mouvement d'entrées et de sorties des steamers comprend 529 navires jaugeant 479,225 tonneaux; le nombre des navires à voiles a été de 142 avec 52,974 tonneaux. La valeur des marchandises échangées a atteint 44,927,446 taëls, soit 106,432,690 francs. L'exportation a été beaucoup plus considérable que l'importation; elle s'est élevée à 9,337,958 taëls. Le total des droits de douane perçus en 1882 est de 2,006,475 taëls, soit 44,305,466 francs; en 1880, il était de 2,467,463 taëls, et en 1873 il atteignait 4,658,530 taëls. Le commerce des Européens était très-prospère; il est aujourd'hui plus difficile et moins lucratif. Il semble aussi que la production des districts environnants diminue; mais c'est surtout la concurrence de Hanko avec les ports de Kuikiang et Wichu qui y transportent leurs thé qui diminue le commerce de Fou-Tcheou. »

**TOURS.**

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Plusieurs de nos confrères, entre autres le *Matin français* et le *Gaulois*, annoncent la présence de l'épidémie cholérique à Tours.

» Nous avons tout lieu de croire que cette information est inexacte.

» Rien jusqu'ici n'autorise à penser que le décès du sieur Petit, dont nous avons parlé, soit le résultat d'une attaque de choléra.

» Il appartient à la commission d'hygiène de rassurer le public. Un grand nombre de personnes sont malheureusement trop disposées à s'effrayer. Il est bon de les prémunir contre des bruits trop facilement accredités et que rien n'est venu confirmer jusqu'à cette heure. »

**CONCOURS DE TIR EN SUISSE.**

Elles vont bien, les jeunes personnes de la patrie de Guillaume Tell!

Sur 450 prix distribués au concours de tir, 37 ont été gagnés par des jeunes filles.

Le premier prix a été partagé *ex æquo* par M<sup>lle</sup> Henriette Pignet, de Lausanne, et Joséphine Léger, de Morges, qui ont obtenu le maximum de points!

L'une des lauréates, M<sup>lle</sup> Léger, a remporté, l'an dernier, au tir de Neuchâtel, le grand prix international.

Mesdemoiselles, à vous la pomme!

**BIBLIOGRAPHIE**

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules

Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

**En vente la 8<sup>e</sup> Série.**

**Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.**

**FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8<sup>e</sup> illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.**

**Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. d'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.**

**LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> Siècle. 16 vol. in-4<sup>e</sup>. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.**

**Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.**

**Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.**

**Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEFROY. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.**

**Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 24 août 1884. Versements de 67 déposants (5 nouveaux), 18,650 fr. Remboursements, 12,887 fr. 96 c.**

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdesse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

**Exiger le véritable nom**

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>e</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.  
Et de M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

# VENTE

## En dix lots

### DE BIENS DE MINEURS

Consistant en : Maisons d'habitation et dépendances, Terre labourable et Vigne,  
Le tout situé commune de Noyant-la-Plaine,  
Dépendant de la succession de M. François LETHUELLE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou, le dimanche vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Ernest-Ambroise Lethuelle, cultivateur, demeurant à Noyant-la-Plaine, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, le quatre du même mois, ladite délibération également enregistrée,

Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Clémentine Cartier, veuve de M. François Lethuelle, ex-garde-champêtre, ladite dame demeurant au bourg de la commune de Noyant, Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale du mineur Lethuelle, son fils sus-nommé, Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué,

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Auguste Ogereau, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Noyant-la-Plaine, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Lethuelle, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille dudit mineur sous la présidence de M. le juge de paix de Gennes, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Beauchesne, notaire à Ambillou, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés sur les lotissements et mises à prix ci-dessous, fixés d'office par le tribunal.

#### DÉSIGNATION.

Commune de Noyant-la-Plaine.

#### 1<sup>er</sup> Lot.

1<sup>er</sup> Au bourg, une maison comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, grange, cellier, écurie, le tout couvert en ardoises et formant avec une cour un seul tenant de quatre ares de superficie, n° 360, section B du cadastre, joignant au couchant la route de Gennes à Martigné, au levant M. Cesbron, au midi Rocher.

Il est observé qu'en ces immeubles existe un pressoir en bois qui n'en fait pas partie.

2<sup>o</sup> Un jardin dit le Vieux-Cimetière, n° 629, section A du cadastre, pour environ quatre ares trente centiares de superficie, séparé de la maison ci-dessus par la route de Gennes à Martigné, joignant au levant cette route,

au couchant le deuxième lot ci-après et au nord un chemin.

Mise à prix, deux mille francs, ci. . . . . 2.000

#### 2<sup>e</sup> Lot.

Trente-deux ares cinquante centiares de terre, au Vivier, n° 630, section A du cadastre, joignant au levant le jardin ci-dessus, au midi Martin, au couchant dame veuve Dupuy et au nord un chemin.

Mise à prix, mille francs, ci. . . . . 1.000

#### 3<sup>e</sup> Lot.

Vingt-deux ares de terre, à l'Heilage, n° 618, section A du cadastre, joignant au midi un chemin et des autres parts M. Cesbron.

Mise à prix, sept cents francs, ci. . . . . 700

#### 4<sup>e</sup> Lot.

Soixante-cinq ares cinquante centiares de terre, aux Sept-Strées, n° 519, section B du cadastre pour partie, joignant au midi Ogereau, au nord la route de Gennes à Martigné, au levant un chemin.

Mise à prix, douze cents francs, ci. . . . . 1.200

#### 5<sup>e</sup> Lot.

Quarante-six ares vingt centiares de terre, à la Corvée, formant partie du n° 699, section A du cadastre, joignant au levant la route de Martigné à Gennes, au midi Chiappigni, au couchant la Fontaine, au nord veuve Percher.

Mise à prix, quinze cents francs, ci. . . . . 1.500

#### 6<sup>e</sup> Lot.

Trente ares soixante-dix centiares de terre et vigne, aux Treilles et au Veau, joignant au levant le lot ci-après, au midi Collet, au couchant la route de Gennes à Martigné, au nord le huitième lot.

Mise à prix, mille francs, ci. . . . . 1.000

#### 7<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares soixante-dix-neuf centiares de vigne, aux Treilles, joignant au levant Rémond, au midi Collet, au couchant le sixième lot et au nord le lot ci-après.

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300

#### 8<sup>e</sup> Lot.

Onze ares quarante-sept centiares de vigne, aux Treilles, joignant au levant Quénon, au midi le sixième lot et le septième lot, au couchant la route de Gennes à Martigné, au nord Rémond.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. . . . . 400

#### 9<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, au Caquin, joignant au levant et au midi Charbonnier, au nord et au couchant M<sup>me</sup> veuve Dupuy.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

#### 10<sup>e</sup> Lot.

Un are soixante-cinq centiares de terre, au Caquin, n° 211, section A du cadastre, joignant au nord et au couchant dame veuve Dupuy, au levant et au midi Charbonnier.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. . . . . 25

Total des mises à prix : huit mille deux cent soixante-quinze francs, ci. . . . . 8.275

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à subdiviser les lots ou à en réunir plusieurs en un seul, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le . . . . . août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-quatre, f<sup>o</sup> . . . . . case . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

#### EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps et de biens.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 23 août 1884.

Aux requête, poursuite et diligence de Madame Antoinette Bon, épouse sans profession de M. Pierre Chérot, propriétaire, ladite dame demeurant à Doué-la-Fontaine.

Contre M. Pierre-François Chérot, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Il appert : Que ladite dame Chérot a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné et de M<sup>me</sup> Chérot.

Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

#### EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 23 août 1884.

Il appert : Que M<sup>me</sup> Narcisse-Claire Quénon, épouse du sieur Léopold-François Trillon, ancien marchand de graines et fourrages, actuellement en état de faillite, avec lequel elle demeure aux Rosiers-sur-Loire, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Trillon, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné et de la dame Trillon.

Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

M. BEAUFILS-ARDOUIN prévient le public qu'il interdit la chasse sur ses propriétés, communes de Varennes-sous-Montsoreau, Villebernier et Russé.

(621)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

# VENTE

Aux enchères publiques,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le samedi 30 août 1884, à midi précis,

A Saumur, place de la Bilange:

1<sup>o</sup> D'un cheval percheron, gris pommelé, âgé de 9 ans;

2<sup>o</sup> Un chariot à 4 roues, convert d'une bêche en toile;

3<sup>o</sup> Un très-bon harnais;

4<sup>o</sup> Deux blouses bleues en coton, un pantalon, un sac et un lot de linge.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu par M. le Juge de Paix du canton nord-ouest de Saumur, le 26 juillet 1884, à la requête de M. Pierre de Borville, maître d'hôtel à Saumur, contre M. Delphin Cordillier, marchand ambulant, demeurant à Grand-Ruys-de-Bains (Vosges).

On paiera comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(605)

# A VENDRE UN JARDIN

Bien affruié,

Entouré de murs avec espaliers.

PAVILLON, remise et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

# A VENDRE TROIS CHIENS COUCHANTS

Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

# A GÉDER

BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.

S'adresser châteaueu de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

# A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

# A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

# PRIX

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

# M. DOVALLE

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurance sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, fonds de tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.  
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.  
Demande un représentant dans chaque commune du département.

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.,  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne consiste  
nullement de travail, il est à  
la portée des petites personnes,  
d'une durée de quelques semaines.  
S'adresser à M. LENOIR,  
Médecin Spécialiste,  
11, rue St-Louis, à MELUN.  
CONSULTATIONS GRATUITES  
PAR CORRESPONDANCE

# Café BARLERIN

hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par M. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).  
Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des milliers de malades doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.  
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.  
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (450)

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 05	77 95	Est	765	765	Obligations.			Gaz parisien	515	517
3 % amortissable	79 15	79 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1232 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	514	Est	368	370
3 % (nouveau)			Midi	1165	1160	— 1865, 4 %	516	519 25	Midi	369	367
4 1/2 %	108	108 50	Nord	1662 50	1650	— 1869, 3 %	403	403 50	Nord	379 50	375 75
4 1/2 % (nouveau)	107 25	107 05	Orléans	1317 50	1320	— 1871, 3 %	393	394	Orléans	370 75	367 25
Obligations du Trésor	506	505 50	Ouest	832 50	833	— 1875, 4 %	516	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372 50	373
Banque de France	5040	5030	Compagnie parisienne du Gaz	1515	1515	— 1876, 4 %	513 75	514 50	Paris-Bourbonnais	370	370
Société Générale	462 50	462 50	Canal de Suez	1926 25	1925 25	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523 50	Canal de Suez	573 50	575
Comptoir d'escompte	948 75	948 75	C. gén. Transatlantique	482 50	480	Obligations communales 1879	454	454			
Crédit Lyonnais	550	555				Obligat. foncières 1879 3 %	450	452			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	1267 50				Obligat. foncières 1883 3 %	353 50	354 75			
Crédit mobilier	315	315									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,